

## Faculté de médecine



### MEX2260 Problèmes d'expertises en orthopédie et en traumatologie

[15h]

**Enseignant(s):** Jean-Jacques Rombouts  
**Langue d'enseignement :** français  
**Niveau :** Second cycle

#### Objectifs (en termes de compétences)

Ce cours s'adresse aux étudiants de 1ère licence en Médecine d'expertise et Evaluation du dommage corporel. Il a pour objet de préparer l'étudiant à aborder les problèmes posés par la pathologie de l'appareil locomoteur qui a une place prépondérante dans la pathologie séquellaire qui fait l'objet d'expertises en réparation du dommage corporel ou en matière d'invalidité. Les notions générales d'orthopédie et de traumatologie sont enseignées dans le cours "Complément d'orthopédie et de Traumatologie".

Ce cours aborde donc de façon spécifique les notions nécessaires au médecin expert.

#### Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

##### 1. INTRODUCTION

- L'examen de l'appareil locomoteur
- Les examens complémentaires
- L'objectivation de la diminution fonctionnelle
- La rédaction du rapport.

##### 2. L'INVALIDATION

- Les différents barèmes
- Les notions de synergie et de pondération
- la notion d'atteinte à l'intégrité physique

##### 3. LA CONSOLIDATION

- Définition de la consolidation médico-légale
- Le retour à l'état antérieur
- Problèmes de consolidation : l'enfant, les arthroplasties, les pathologies mal définies

##### 4. L'IMPUTABILITE

- Les notions d'imputabilité, le lien de causalité, l'état antérieur
- Problèmes spécifiques d'imputabilité par pathologie

##### 5. LA RESPONSABILITE MEDICALE EN CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE

- L'obligation d'information et de moyen
- La notion de perte de chance.

##### 6. LE HANDICAPE

- Enfant
- Adulte.

#### Programmes proposant cette activité

**ESP3DS/EX** Diplôme d'études spécialisées en santé publique (médecine d'expertise et évaluation du dommage corporel)

#### Autres crédits de l'activité dans les programmes

**ESP31DS/EX** Première année du diplôme d'études spécialisées en santé publique (médecine d'expertise et évaluation du dommage corporel) Obligatoire